

L'EST REPUBLICAIN du 12/12/12

Théâtre En jouant leur propre rôle dans la fiction «Please, continue (Hamlet)» à la salle des fêtes, les membres du tribunal de Belfort ont bluffé le public d'une audience d'assises... pour de faux.

Hamlet est acquitté !

« Une audience d'assises, c'est comme un accouchement », a déclaré un jour Marie-Agnès Crédoz, l'une des présidentes les plus emblématiques. Tant l'issue en est incertaine, dépendant en cela des hommes et des femmes qui, des heures durant, tentent de faire naître la ou leur vérité. C'est à cet exercice périlleux que magistrats et avocats belfortais se sont soumis sous le regard d'un public en grande majorité profane. Et c'est leur rendre justice que la prestation fut éclatante.

La trame sur laquelle devaient travailler en amont les participants était simple. Tirée d'un cas réel, celui du meurtre d'un homme par son beau-fils, les auteurs, Yan Duyvendak et Roger Bernat y ont plaidé les éléments dramatiques de la pièce de Shakespeare, « Hamlet ». Hamlet était donc, le mardi soir, l'accusé, défen-

du par M^e Jean-Charles Darey. Face à lui, Ophélie, son ex-petite amie et fille de la victime, ayant pour conseil, M^e Julien Robin. Et pour diriger les débats, France Rouzier, présidente de ces assises pas comme les autres, et juge d'instruction à la ville. Force est de constater que la présidente a su tenir « sa » salle, y allant quand il le fallait de remarques bien senties histoire de ramener les débats à une plus grande dignité.

Et on s'y est cru. De l'ouverture d'audience à la clôture des débats, le public s'est comporté comme un public d'assises. Pendu aux lèvres des témoignages d'Hamlet et d'Ophélie, des comédiens aux accents poignants, attentif à l'extrême aux assertions volontairement brouillonnes de la mère d'Hamlet, Gertrude, tendu à l'écoute du réquisitoir-

re terriblement argumenté de l'avocat général Jérémie Mairel (auditeur de justice au parquet), silencieux mais hochant parfois la tête à la plaidoirie pleine d'empathie de M^e Julien Robin et sous le charme de l'implacable défense de M^e Jean-Charles Darey, il a été le public dont rêverait tout président d'assises.

Jusqu'à l'issue finale, l'annonce du verdict par la présidente (six jurés tirés au sort dans la salle, trois hommes et trois femmes), « l'accusé est acquitté à cinq voix pour au moins », ou les applaudissements prolongés disaient bien le bonheur d'avoir assisté à une représentation hors du commun. Pour laquelle les participants ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

« Sans hésiter »

« La production nous avait demandé une large part d'im-

provisation, c'est la raison pour laquelle elle ne nous avait donné qu'un dossier d'instruction succinct et, pour ma part, je n'ai eu que deux heures avant le procès pour m'entretenir avec ma cliente », fait remarquer M^e Robin. « Mais ce fut un vrai procès d'assises. Et je ressentais, comme dans la réalité, la tension dans le public. Il était captivé. Est-ce le fait que, comme on nous l'avait demandé, nous n'avons pas surjoué, je ne sais pas. Mais nous avons essayé d'occulter l'aspect théâtral. Le metteur en scène ne voulait surtout pas que l'on se moque de la justice ».

Quant au verdict d'acquiescement, « j'étais plus pour la condamnation d'Hamlet, mais cette représentation nous rend compte qu'en matière d'assises, les décisions sont très variables », reconnaît

l'avocat de la partie civile. « Elles tiennent des arguments des avocats, mais aussi de la composition du jury, de la perception du président et des jurés attentifs à cette perception ». Cela dit, cette expérience est « intéressante du point de vue pédagogique, puisque n'importe qui ce soir-là a pu se dire qu'il pourrait un jour se retrouver juré ou dans le box des accusés... ». Une belle expérience, donc, pour cet homme de l'art qui la réitérerait « sans hésiter ».

Même ressenti pour M^e Jean-Charles Darey. L'avocat d'Hamlet y a vécu « un moment très agréable, j'y ai également retiré un important enseignement pour mon activité professionnelle », dit-il. « Il m'a été conseillé d'être concis, j'ai donc plaidé 25 mn au lieu des 40 mn en temps normal d'assises ».

Elisabeth BECKER



■ Le poignant Hamlet a réussi à sauver sa tête.

Photo Christine DUMAS